

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Jeudi 17 Septembre 2015** à 20H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire.

Absents excusés : Patrice LEBUGLE (pouvoir donné à Gérard VAULTIER), Patricia LECLERC (pouvoir donné à Bernard LEMAGNEN), Jean-Marie BARBE (pouvoir donné à Jean-Robert LAMARRE),

Secrétaire de séance : Sandrine HARDOUIN

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 août 2015.

1/Annulation de la location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne a versé un acompte de 73 euros pour la location de la salle polyvalente pour le week-end du 19/09/2015. Sachant que cette personne a annulé la location (au moins un mois avant la date), Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder au remboursement de l'acompte. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité des voix autorise le remboursement de l'acompte.

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder au remboursement de tout acompte lorsque la salle est annulée au moins un mois avant la date de location. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de l'acompte versé comme énoncé ci-dessus.

2/ Modification : location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lorsque le Conseil Municipal a délibéré en août dernier sur les tarifs de la salle polyvalente, il a été omis de demander au Conseil Municipal de délibérer :

- sur le prêt gratuit une fois par an, sans contrepartie aux frais de chauffage et de nettoyage, pour les manifestations suivantes : assemblée générale de l'Amicale des Aînés, Noël des enfants de l'école par l'Amicale des Parents d'élèves, repas des Aînés organisé par le Comité des fêtes, Galette des rois des Anciens Combattants, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise Monsieur le Maire à appliquer les dispositions ci-dessus.

3/Frais de Fonctionnement des Ecoles

Monsieur Le Maire donne lecture des frais de Fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2014-2015 et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le coût de fonctionnement d'un élève qui s'élève à 579 euros. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix fixe le coût de fonctionnement d'un élève à 579 euros pour l'année scolaire 2014-2015.

Monsieur Le Maire demande également au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à émettre des titres à l'encontre des communes n'ayant pas d'école et pour lesquelles les enfants fréquentent l'école de Gonneville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise Monsieur Le Maire à émettre des titres comme indiqué ci-dessus.

4/Annulation de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'annulation de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) mise en place lors de la séance du Conseil Municipal du 21/03/1991. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise l'annulation de l'exonération énoncée ci-dessus.

5/Commune Nouvelle

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la réunion du 09 septembre dernier avec les élus du Theil, deux réunions publiques sont prévues à 20h30 le mercredi 23 septembre prochain à la salle communale du Theil et le jeudi 24 septembre prochain à la salle polyvalente de Gonneville. Une présentation du diaporama qui sera diffusé lors de ces deux réunions d'information est alors faite.

6/Commissions communales et intercommunales

Urbanisme : dépôt des demandes suivantes :

- Un certificat d'urbanisme d'information pour une parcelle de terrain située Hameau Lucas,
- Un certificat d'urbanisme d'information pour une parcelle de terrain située Chasse des 5 Verges,
- Une déclaration préalable de travaux pour la construction d'un cellier à bois 3 route des Ecrivains,
- Une déclaration préalable de travaux pour le remplacement de la porte d'entrée et déplacement de la porte de service 16 rue de Thabert.

7/Questions diverses

- *Décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre de la délégation :*

Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'une délibération pour la révision du PLU : 663.78 euros,

Glissières (barrières de sécurité) : 307.56 euros,

Débroussailluse : 359 euros.

- *CCAS* : Une réunion du CCAS a eu lieu dernièrement. Suite à l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des administrés et aux réponses reçues, il a été convenu qu'une permanence du CCAS aura lieu tous les premiers vendredis de chaque mois de 17h30 à 18h30 à la mairie (assistance aux démarches administratives...).

- *Accessibilité de l'église* : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu en mairie le 15 septembre dernier avec la commission accessibilité. En effet le dépôt du dossier d'accessibilité de l'église a été fait. La commission accessibilité s'est donc réunie pour valider ce dossier qui doit être transmis à la Préfecture.

- *Rapport de vérification électricité du groupe scolaire* : Monsieur Le Maire donne lecture du rapport de vérification électricité du groupe scolaire qui a été fait par le Bureau Véritas suite aux travaux de remise aux normes de l'électricité de l'école.

- *Bibliothèque* : une exposition sur des photos anciennes de Gonnevillle aura lieu le samedi 19/09 de 14h à 18h.

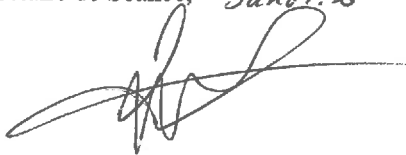
- *Réunion du 18/09 prochain à Valognes* : l'ensemble des élus de Gonnevillle y sont conviés. En effet il s'agit d'une réunion de concertation dans le cadre de la redéfinition des périmètres des EPCI (Communautés de Communes).

- *Salon de l'assainissement autonome* : un salon a lieu le vendredi 18/09 de 14h à 19h et le samedi 19/09 de 9h à 16h au Complexe Sportif des Follières à Saint-Pierre-Eglise.

La séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire de Séance,

Sandra HAZOUIN



Le Maire,
Luc DUFOUR

